



page II
congrès FGR



page III
16 octobre



pages VI
pensions de réversion

>> spécial retraités

>> octobre 2008



OCTOBRE : AFFIRMER NOS CHOIX !

édito

Actifs et retraités font une rentrée vraiment morose : pertes de pouvoir d'achat, nouvelles atteintes à la protection sociale et au droit à la santé, démantèlement des services publics, destruction de l'Education Nationale. La crise financière ne sera pas sans conséquences en matière d'emplois, de pouvoir d'achat, de croissance.

Loin d'en tirer les leçons pour freiner le marché et la « libre concurrence », les Etats mettent en place des dispositifs pour faire éponger les dettes par l'ensemble des salariés et des retraités. Les profits sont privatisés et les pertes seront mutualisées.

Le gouvernement français et le Président de la République s'inscrivent dans cette logique libérale. Sur fond de crise, ce dernier annonce de nouveaux sacrifices. Les inégalités continueront de se creuser. La demande sociale passera après les intérêts financiers.

Le mécontentement est réel et légitime. Il est de notre responsabilité de le transformer en mobilisations d'ampleur. Nous devons utiliser ces premiers jours d'octobre pour exiger d'autres choix en matière d'éducation, de droit du travail, de pouvoir d'achat.

Avec la FSU et le SNUipp, les retraités seront présents dans ces rendez-vous aux côtés des actifs.

Le 16 octobre, ils participeront très nombreux aux manifestations unitaires de retraité(e)s pour le pouvoir d'achat.

En cette période de rentrée, par leur syndicalisation, ils contribueront à renforcer l'indispensable outil unitaire que constitue le SNUipp.



POUR UNE FGR-FP UNITAIRE, DYNAMIQUE ET DETERMINEE

Dans un contexte de déstructuration des droits sociaux et de régression sociale brutale, le 61ème congrès de la FGR-FP qui s'est tenu à Nancy du 10 au 12 juin constituait un rendez-vous important.

Les enjeux de la motion revendicative vont notamment bien au-delà d'un débat de spécialistes ou de l'élaboration d'un texte sans lendemain. Il s'agissait, pour reconstruire dans la durée les avancées sociales perdues et orienter les luttes sociales qui s'imposent, de poser des objectifs et une stratégie de référence.

Dans ce sens, tant au niveau du débat général que des travaux en commission, les contributions du SNUipp et de la FSU ont été significatives.

Le vote quasi unanime d'un texte offensif va ainsi souder et dynamiser la mobilisation des retraités. Prenons quelques extraits : (1)

« Le congrès dénonce le démantèlement systématique et brutal de toutes les avancées sociales nées à la veille et au lendemain de la seconde guerre mondiale ».

Retraites : « Le congrès rappelle son opposition à la loi du 21 avril 2003 qui confirme toute sa nocivité et demande son abrogation ».

« Le congrès revendique des mécanismes de calcul des pensions et des modalités de prise en

compte d'années supplémentaires garantissant une retraite sans décote dès 60 ans sur la base de 75 % du dernier traitement indiciaire perçu pendant les 6 derniers mois ».

Simultanément, pour les retraités, le congrès demande « le retour aux bases du code des pensions et la péréquation sur le traitement des actifs et l'assimilation des

retraités en cas de réforme statutaire ».

Globalement, dans les différents domaines du statutaire et du social, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, de la protection sociale, de la fiscalité, de la dépendance, du financement des réformes nécessaires, etc., la motion revendicative exclut tout renoncement pour privilégier « une répartition équitable de la richesse créée pour répondre aux besoins de la jeunesse des actifs et des retraités ».

Pour mettre en place les mobilisations qu'exigent les objectifs revendicatifs retenus, il importait également de rassembler au niveau de la commission exécutive nationale la diversité des sensibilités et des appartenances syndicales.

Arlette ROUYEYRE, Yvon LE GUYADEC, élus par le congrès et Joël CHENET(2) désigné au titre du syndicat, siégeront à la commission exécutive de la FGR-FP. Le SNUipp entend jouer tout son rôle et contribuer à renforcer la FGR.

Le 61ème congrès de la FGR marque ainsi une étape forte de la consolidation d'une FGR-FP unitaire dynamique et déterminée. Les mobilisations et notamment le 16 octobre, profiteront positivement de cette évolution. La construction de l'avenir est en marche.

(1) N° 145 juin-juillet-août du courrier du retraité

(2) Le SNUipp, le SE, le SNES désignent un délégué pour siéger au titre de leur syndicat. Dans la composition précédente Claudie ROUE avait été élue par le congrès et Y LE GUYADEC siégeait au titre du SNUipp.

La question du pouvoir d'achat a été au cœur de notre activité



encart joint à FsC n° 314
numéroté de I à VIII
distribué aux adhérents retraités

(fenêtres)
sur · cours

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui -
75013 Paris

Tél. : 01 44 08 69 30

• Directeur de la publication : Sébastien Sihr • Rédaction :
Jeanine HORVAT, Annick CONCINA, Jean Claude SOUCHAUD, Joël
CHENET, Michel SALINGUE, Yvon LE GUYADEC, Jacques DEJEAN,
Bernard LIOURE, Régis METZGER

• Impression par nos soins

• ISSN 1241-0497 • CPPAP 3 695 D 73 S

Sommaire

- page II Congrès FGR-FP
- page III Actions : 16 octobre et assimilation
- page IV Syndicalisation
- page V Santé
- page VI Pensions de réversion
- page VII Prise en charge de la dépendance
- page VIII Retraites et société

ACTION :

POUVOIR D'ACHAT : EN MANIF LE 16 OCTOBRE !

FLASH BACK

La revalorisation des pensions est déterminée par le gouvernement en fonction de deux éléments : la hausse moyenne des prix constatée pour l'année civile et la hausse moyenne prévue pour l'année à venir. En fonction de ces éléments discutables nos pensions ont été revalorisées de 1,1% au 1er janvier 2008. Prévisions intenable d'autant plus que les fortes mobilisations des retraités et la campagne de presse sur les conditions de vie des personnes âgées situées sous le seuil de pauvreté démontrent que le monde des retraités est lui aussi traversé par des inégalités fortes. Que pour certains, manger, se loger, se soigner relève de l'exploit quotidien.

RETOUR EN SEPTEMBRE

Pour tenter de calmer le jeu, le gouvernement a donc décidé cette revalorisation de 0,8% au 1er septembre. Une nouvelle fois nos collègues prenant leur retraite à cette rentrée seront doublement pénalisés ; ils ne percevront pas ces 0,8% mais ne percevront pas non plus la revalorisation prévue pour les actifs en novembre. 2008 sera une année « blanche » pour eux.

Quels que soient les modes de calcul, les pertes de pouvoir d'achat sont considérables.

On est très loin du compte.

Pour une pension moyenne la hausse sera de 12€, loin même de compenser la hausse de l'électricité et du gaz annoncée en ce mois d'août sans parler des autres dépenses.

Inacceptable car pour calculer en moyenne comme le fait le gouvernement la hausse des pensions atteindra 1,36% pour 2008 soit très loin des 4% d'inflation prévus par l'INSEE.

L'HEURE EST DE NOUVEAU A LA MOBILISATION.



Le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions, les revalorisations de 2009 vont se décider lors des débats du budget 2009.

Le pouvoir d'achat devra être un point central des manifestations unitaires du 16 octobre. Cette action devra aussi permettre le rappel de nos exigences concernant les petites pensions et les inégalités hommes/femmes.

Dans les départements, les sections fédérales de retraité-es (SFR) FSU devront prendre toutes les initiatives unitaires avec les autres organisations syndicales de retraités et la FGR-FP pour interpeller les élus, rassembler les retraités afin de construire une mobilisation exceptionnelle. Les militants du SNUipp y contribueront.

EXIGEONS L'ASSIMILATION DES RETRAITES INSTITUTEURS

A la fin de la dernière année scolaire, le SNUipp a lancé une campagne de pétitions pour exiger que justice soit enfin rendue à nos collègues partis à la retraite sans être intégrés dans le corps des professeurs des écoles. Le plan – que notre syndicat avait refusé notamment pour son insuffisance sur cette question – prévoyait l'ouverture du processus d'assimilation pour début 2008.

A ce jour aucune négociation n'est engagée.

La question est d'importance pour les collègues concernés ou leurs ayants cause qui attendent légitimement cette revalorisation en cette période de baisse du pouvoir d'achat. Déjà des milliers de signatures ont été rassemblées.

La campagne de signatures continue. Notre organisation syndicale prendra de nouvelles initiatives dans les prochaines semaines

*à diffuser et à renvoyer à votre section départementale
également téléchargeable sur <http://www.snuipp.fr>*

VIE SYNDICALE :

SYNDICALISATION DES RETRAITES, ENJEU DE SOCIÉTÉ

L'image des retraités véhiculée par les médias a considérablement évolué depuis le début des années 1970. Elle est passée de la représentation du retraité vivant chichement d'une petite pension les quelques années qu'il lui reste à vivre à celle du retraité ayant encore de longues années à couler en relativement bonne santé et disposant de moyens d'existence confortables avec, quand même, des inégalités criantes (2,3 millions de retraités vivent avec une pension inférieure à 600€).

L'allongement de la vie et l'arrivée en masse des « *papy-boomers* » à l'âge de la retraite provoque une augmentation importante du nombre de retraités et de leur poids relatif dans la société (de 20% aujourd'hui à 30% en 2040).

Les réformes des retraites de 1993, 2003 et 2007 vont rapidement

brouiller cette image en multipliant à nouveau les basses pensions y compris dans nos professions. L'évolution des pensions et celle des salaires connaissent des rythmes différents.

Les retraités se perçoivent comme un groupe social groupe social ayant des intérêts communs. Une place particulière dans la société doit leur être reconnue.

Pour autant, sur le fond, les intérêts des retraités et des actifs ne doivent pas être considérés comme opposés sauf à risquer une rivalité aux conséquences catastrophiques pour le mouvement social.

C'est le syndicalisme qui est le lieu privilégié où peut, à la fois, s'exercer la solidarité indispensable avec les actifs et la prise en compte des intérêts et revendications des retraités.

Nos organisations syndicales SNUipp et FSU ont commencé, lors de leurs derniers congrès, à prendre en compte cette nouvelle problématique, à la fois, en développant l'autonomie d'organisation et d'action des retraités et en renforçant les liens avec les actifs. De la même façon le travail syndical unitaire se développe tant au sein de la FGR-FP qu'avec les unions confédérales de retraités des confédérations.

Aujourd'hui, la retraite, la fin de la vie professionnelle ne doivent pas être la fin de l'engagement syndical. Se syndiquer reste plus que jamais nécessaire tant pour les retraités eux-mêmes que pour les générations qui leur succèdent.

AVEC LE SNUipp ET LA FSU LES RETRAITES VOYAGENT JUSQU'AU BOUT DU MONDE

Du 13 au 29 avril 2008, la SFR du Tarn et G Falgayrac ont organisé un séjour de retraités du SNUipp et de la FSU au Chili.

Ce voyage a permis la découverte du pays avec des paysages d'une incroyable diversité : «*Los Saltos del Laja*» au sud de Conception, les rapides de «*Petrohue*», le lac «*Todos los Santos*» à Puerto Montt et quelques Volcans dont l'Osorno et le Calbuco.

Plus de 1 500 km du nord au sud qui ont permis de visiter Santiago du Chili, Conception, Ancud, Castro... des noms qui résonnent aux oreilles des amateurs de chants marins : Valparaiso, Vina del Mar...

Les 3 maisons de Pablo Neruda qui nous ont rappelé ses poésies sans oublier son action politique.

Car ce voyage n'était pas à visée uniquement touristique. La visite de la troisième maison de Pablo Neruda a permis de se remettre en mémoire la situation politique

du pays.

Nous avons aussi privilégié plusieurs rencontres avec les habitants.

Nous avons été invités par Gloria Rodriguez, habitante de la «*Victoria*», «*poblacion*» de la banlieue de Santiago. Avec elle nous avons visité le dispensaire, les studios de la télévision locale, la maison du «*Padre André Jarlan*» missionnaire français victime de la dictature.

Claudina Nunez, candidate communiste aux élections municipales, a évoqué l'histoire du quartier : fierté, dignité, solidarité, courage, résistance du temps de Pinochet; luttes qui se poursuivent aujourd'hui dans la créativité et les initiatives pour la reconstruction dans un contexte toujours difficile.

Dans la vallée d'Elicura, nous avons passé une journée dans la communauté de «*Lorenzo*» où l'un de ses représentants nous a exposé l'histoire du peuple indien Mapuche (colonisation, spoliation des terres

et ressources...) et les défis actuels à relever pour mettre en accord tradition et améliorations du monde moderne.

Un projet en bonne voie car il s'appuie sur une longue tradition d'organisation sociale démocratique et sur la culture du peuple Mapuche respectant l'écologie depuis toujours.

(suite page V)



SANTE : LES MAUVAIS COUPS DE L'ETE

Dans les pluies de l'été s'est glissée la grêle des mesures sur l'accès aux soins, l'avenir de l'assurance maladie et son financement. Sur ce point, l'enveloppe de la future loi de finances a été rendue publique courant juillet.

La méthode employée n'a pas changé. L'acte 1 consiste à assommer l'opinion publique par le poids du déficit provoqué par l'absence de financement - Acte 2, il s'agit de montrer qu'un nouveau plan de redressement s'impose (1).

C'est fin juillet que le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de son plan dit de redressement. Partant de l'affirmation « *si on ne fait rien, le déficit dépassera les 6 milliards fin 2009* », la ministre Roselyne Bachelot annonce l'objectif d'un équilibre en 2011, ce qui acte d'ailleurs l'échec des politiques précédentes.

Elle exclut toute mesure de financement touchant véritablement les entreprises ou les bénéficiaires financiers. La conséquence est évidente, les assurés sociaux et les collectivités paieront.

Dans ce cadre, les mesures annoncées ont été présentées par la presse au travers d'un prisme déformant. L'anecdote « *forfait social* » calé sur la contribution de petites niches fiscales et censé rapporter 300 millions d'euros est survalorisé; il en est de même pour l'apport des mutuelles qui seraient taxées à hauteur d'un milliard d'euros(2). La suite des mesures est peu

commentée. Qu'il s'agisse de la maîtrise médicalisée (415 millions), de la lutte contre la fraude (150 millions), des gains de productivité à l'hôpital (250 millions), de l'organisation des soins et tarifs (200 millions), de la poursuite de la politique du remboursement des médicaments « *selon le service médical rendu* » (sic), un lourd train de mesures se met en place pour réduire structurellement et concrètement l'accès aux soins et reporter sur les malades et les citoyens un maximum des dépenses de santé (3).

Pour sa part, le président de la puissante fédération des assurances parle de « *concentrer la sécu sur les maladies les plus graves* » alors que c'est justement l'absence de soins en amont qui aggrave les aléas de santé !

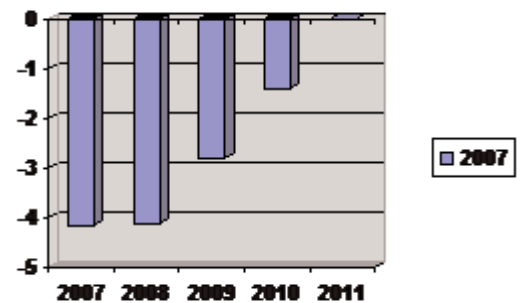
En résumé, l'avenir d'une politique de santé publique permettant l'accès de tous à des soins de qualité est bien l'enjeu essentiel de la situation.

Cette situation doit prendre en compte les attentes et les mécontentements d'une majorité de la population (cf. les sondages).

Le mécontentement réel existe, les forces sociales dont la FSU et le SNUipp doivent mener une bataille pour emporter la conviction sur nos propositions de financement et de développement de la protection solidaire et engager l'action.

Notre responsabilité est donc d'informer, d'expliquer, de démontrer, y compris en qualité de mutualistes, que le droit opposable à la santé et le financement qui l'accompagne sont possibles. Les actions de l'automne devront intégrer cet enjeu : le SNU IPP et la FSU y participeront.

1) voir graphique :



soldes de l'assurance maladie en milliards d'euros (état des lieux et projections)

2007 : - 4.16
2008 : - 4.1
2009 : - 2.8
2010 : - 1.4
2011 : 0

(2) Selon le rapport de la cour des comptes les exonérations fiscales pèsent de plus en plus lourd sur les comptes de la sécu : 19,5 en 2003, 27,8 milliards en 2007. Ramener le plafond d'exonération de 1,6 fois le SMIC à 1,3 rapporterait plus de 7 milliards d'euros. Rappelons que la dette de l'Etat s'élève à 2,8 milliards.

(3) les dépassements d'honoraires dépassent les 2 milliards d'euros en 2007

les retraités voyagent jusqu'au bout du monde (suite)

Ces deux caractéristiques lui ont permis de résister aux agressions diverses et de s'adapter sans se renier.

Passé professionnel oblige, à Conception, nous avons dialogué avec « *le Colegio de profesores de Chile* » (syndicat d'enseignants). Leurs revendications résonnent avec les nôtres : éducation gratuite, plus démocratique, meilleures conditions de travail, retraites.

Le 16 juin 2008 ils étaient en grève pour réclamer en particulier le retrait d'un projet de loi qui viendrait aggraver les inégalités de l'actuel système éducatif mis

en place par le gouvernement Pinochet et cela au nom de la « *liberté de compétitivité* ».

Il faut souligner qu'au Chili les études ne sont gratuites, ni dans les universités, ni dans les écoles, collèges et lycées.

Moment d'émotion pour un de nos collègues enseignant-chercheur retraité qui a retrouvé un de ses étudiants à la faculté de mathématiques de Santiago. Celui-ci avait passé sa thèse en France.

Voyage réussi, enthousiasmant qui en prépare d'autres.

**REVERSION,
ACTION SOCIALE,
POUVOIR D'ACHAT**

**JE MANIFESTE
LE 16 OCTOBRE**

PROTECTION SOCIALE :

PENSIONS DE REVERSION, ATTENTION DANGER !

Dans le cadre de la préparation de son rapport 2009, le COR (Conseil d'orientation des retraites), lors de sa réunion du 9 juillet dernier, a examiné la situation et les évolutions possibles des droits conjugués et pensions de réversion.

Le COR classe les droits conjugués selon 4 objectifs : garantir des droits acquis en contrepartie des cotisations du défunt (logique patrimoniale), lutter contre la pauvreté des personnes veuves, assurer le maintien du niveau de vie lors du décès, encourager la vie en couple marié.

En moyenne et globalement, le niveau de vie du survivant reste le même après le décès grâce à la réversion actuelle d'autant que la disparité hommes/femmes va s'atténuer avec les nouvelles générations de femmes ayant acquis des droits propres et le passage de la réversion à 60% dans le régime général d'ici 2011.

Actuellement, dans le régime général (CNAV) la pension de réversion est de 54% (60% en 2011) de la pension de base du conjoint décédé sous condition de ressources à laquelle s'ajoute la réversion sur la pension complémentaire non soumise à condition de ressources (1). Dans la fonction publique elle est de 50% sans condition de ressources.

Maintenir le niveau de vie

Selon les études sur le niveau de vie, les besoins d'un couple sont 1,5 fois plus élevés que ceux d'une personne seule (charges communes : logement, chauffage, etc...). Le niveau de vie du conjoint survivant sera donc assuré s'il dispose des 2/3 des revenus du couple. D'après le COR, le dispositif idéal de réversion supposerait que chaque régime de retraite collecte toutes les informations sur les ressources du conjoint survivant et les pensions du défunt, ce qui permettrait la mise en place d'un vrai système dégressif de la réversion qui maintiendrait le niveau de vie du survivant au niveau des 2/3 des revenus du couple (difficile en l'état actuel du nombre de régimes de retraites).

Lutter contre la pauvreté

Au départ réservée aux femmes pour lutter contre la pauvreté des veuves et conditionnée à l'absence de droits propres, la réversion s'adressait à la femme « au foyer » à la charge de son conjoint.

Cette condition d'absence de droits propres a été ensuite assouplie dans le régime général et n'existe pas dans les régimes complémentaires et la Fonction Publique.

Garantir les droits acquis par le conjoint (logique patrimoniale)

La réversion a progressivement évolué, de facto, vers cette logique. En adoptant le principe du partage de la pension de réversion en cas de divorce la loi suggère la reconnaissance d'une contribution commune à la constitution de droits à la retraite.

Favoriser les couples mariés

Le COR reconnaît que cet objectif peut être aujourd'hui questionné face aux évolutions sociales (PACS, concubinage, divorces).

Pistes d'évolutions évoquées par le COR

Pour tenir compte des évolutions sociales : extension de la réversion au PACS avec durée minimale de celui-ci, réversion proportionnelle à la durée des mariages et des PACS.

Pour répondre, en partie, à la situation d'isolement non liée au veuvage des femmes à la retraite, on peut envisager le partage dans le couple de l'ensemble des droits à retraite acquis par les deux conjoints (splitting).

La réversion entraînant une redistribution horizontale importante des personnes seules vers les couples mariés, un plafonnement ou une sur-cotisation volontaire pourrait être envisagée pour certaines catégories.

Pour les régimes de la fonction publique le COR évoque : une hausse du taux de la réversion à 60%, une proportionnalité à la durée du mariage ou du PACS, une augmentation de la condition de durée du mariage ou du PACS, l'instauration d'une condition d'âge ainsi qu'une condition de ressources du conjoint survivant sur une partie de la réversion (la moitié versée automatiquement et l'autre moitié sous condition de ressources).

Si des évolutions sont nécessaires, elles ne doivent pas être prétextes à reculs portant atteinte au niveau de vie

des retraités par des calculs à coûts constants voire réduits.

(1) : Dans le régime général les droits à retraite sont constitués de 2 parties : la retraite principale dite de Sécurité Sociale et la retraite complémentaire obligatoire



**PETITION
ASSIMILATION**

**JE SIGNE
JE FAIS SIGNER**

(voir page 3)

QUESTIONS DE FINANCEMENTS

PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE : QUELLES DECISIONS !

Dans les derniers bulletins, nous avons évoqué les débats que soulève la prise en charge de la dépendance, 5^{ème} risque de la protection sociale. Depuis, le gouvernement a annoncé ses premières orientations (fin mai) après avoir «consulté» (mais pas négocié !).

Le gouvernement affirme que la prise en charge de la dépendance continuera à reposer sur la solidarité nationale avec un «socle élevé de financement», mais il n'envisage aucun prélèvement supplémentaire alors qu'entre 2000 et 2020 le nombre de personnes de plus de 80 ans aura doublé. A l'évidence les besoins vont augmenter, même si l'on tient compte du fait que les personnes vieillissent en meilleure santé.

Le gouvernement refuse tout débat sur les financements. Il prévoit simplement de nouveaux redéploiements à partir de secteurs déjà fortement mis à contribution : l'hôpital, complètement asphyxié, et la branche famille dont les modifications des allocations ponctionnent déjà les familles.

Il a indiqué clairement que la prise en charge de la dépendance devrait être davantage couverte par «la prévoyance individuelle» au nom de ce qu'il appelle la «liberté de choix».

Cette liberté de choix pourra-t-elle s'appliquer à tous, dans n'importe quelle situation, financière, familiale, géographique ?

Quel rôle, quel investissement pour les organismes de prévoyance dans un cadre de «partenariat public/privé»? Quelle garantie d'équité ?

Quel devenir pour l'APA dont on peut craindre la perte du statut de droit avec une limite plafonnée et une récupération sur le patrimoine ?

Beaucoup d'imprécisions restent.

En tous cas, le gouvernement ne répond pas aux attentes d'un droit universel à compensation du handicap et de la dépendance.

Dans un communiqué du 28 mai, la FSU a vivement réagi et appelle l'ensemble du mouvement social à se mobiliser : « ces premières orientations sont inquiétantes, elles sous-estiment

les besoins et visent à transférer sur les personnes ce qui devrait être couvert par la solidarité nationale. Elles ouvrent largement la porte aux produits financiers pour la plus grande satisfaction des assurances, mais au détriment de tous ceux qui n'ont pas les moyens de cette liberté...»

Rappelons nos revendications : financement dans le cadre de la sécurité sociale, participation des revenus du capital et du patrimoine au financement de la protection sociale, construction d'un véritable service public pour les personnes âgées par la mise en réseau des structures qui concourent à la prévention au bien-être et à l'accompagnement du vieillissement.

Préparons une mobilisation d'ampleur pour défendre les solidarités!

SUPPRESSION DE L'INDEMNITE TEMPORAIRE DE RETRAITE

Le ministère de l'Outre-mer vient d'informer les syndicats de sa volonté d'inscrire cette suppression dans la loi de financement de la sécurité sociale. Cette indemnité peut atteindre 70% du montant de la pension. Si un plan progressif est prévu pour les actifs, les retraités verraient cette indemnité gelée dès le 1^{er} janvier 2009.

Une nouvelle fois le gouvernement impose un calendrier qui interdit toute discussion. Pour la FSU la question essentielle est la suivante : comment prendre en compte le surcoût de la vie pour les retraités dans les DOM, TOM alors que celui-ci est reconnu pour les actifs ?

Une mobilisation dans les territoires concernés s'impose car la précipitation gouvernementale est essentiellement liée aux 300 millions d'économies prévus alors qu'un débat légitime pourrait être mené sur les taux différents ou l'absence de toute indemnité dans les départements des Amériques.

TAXER LES REVENUS DU CAPITAL UNE BONNE IDEE

L'idée de financer le revenu de solidarité active par un prélèvement de 1,1% sur les revenus du «capital» (assurances vie, dividendes, revenus fonciers) s'inscrit dans une démarche que soutiennent le SNUipp et la FSU. Notre organisation s'était opposée à l'idée de financer le RSA par un transfert de prestations des «moins pauvres» vers les «plus en difficulté».

Sortons tout de même de l'image d'Épinal qui voudrait que tous les détenteurs de ces revenus patrimoniaux soient riches !

Pour la grande majorité des foyers détenteurs de ces revenus, ces placements représentent un revenu annexe qui représente 15% de leur revenu global. Certains foyers ne sont pas imposables. Le montant moyen annuel est de 4 180€. Les retraités sont concernés : pour les 65-74 ans, 19% des revenus proviennent du patrimoine, 21% pour les plus de

74 ans.

Il s'agit là de moyennes. Peut-on en conclure que les plus riches – les vrais – vont enfin contribuer à aider les plus en difficulté ? Hélas non ! Cette disposition, qui fait partie du paquet fiscal de juin 2007, permettra une nouvelle fois aux plus aisés d'échapper totalement au financement de la solidarité nationale.

Ainsi pour le SNUipp, «le RSA consiste à rendre possible le cumul entre allocations sociales et faibles salaires pour favoriser la reprise d'emploi. Mais ce projet va favoriser le développement de l'emploi à temps partiel imposé. Pour donner un habillage social à cette mesure, ce projet sera financé par une taxation du capital qui reposera essentiellement sur les classes moyennes, puisque les plus hauts revenus restent protégés par la bouclier fiscal».

RETRAITES ET SOCIÉTÉ

Les démographes prévoient que les plus de 65 ans dépasseront les 10 millions cette année (4,7 millions en 1950). Bonne nouvelle, la longévité augmente. Les retraités, dans tous les sens du terme, pèseront fortement dans notre société.

Cet accroissement de l'espérance de vie va de pair avec une progressive mais profonde modification des modes de vie. Certes les inégalités perdurent. Tous n'auront pas une retraite « à taux plein ». Des années sombres sont prévisibles pour les actifs d'aujourd'hui.

RESSOURCES MATERIELLES CONTRE LIENS SOCIAUX

Les seniors s'adaptent. Avec moins de moyens, ils conservent une réputation de consommateurs (de loisirs, de voyages, de spécialités diététiques, de prévention médicale...).

Les seniors sont pourtant au cœur de la solidarité familiale. Au plaisir et à la garde traditionnelle des petits enfants s'ajoute désormais une veille économique. Leurs enfants sont ballotés dans un monde de profit où l'emploi est tardif et incertain, le parcours affectif parfois cahotant.

Quand arrive pour leur propres parents le défi de la dépendance il leur revient de découvrir un hébergement adapté, rare et cher.

Tout en démantelant les réseaux de protection sociale les gouvernements mettent les seniors de plus en plus à contribution. Les retraités sont devenus acteurs et responsables de la solidarité entre les générations. Un rôle essentiel.

DE TRES FORTES INEGALITES SOCIALES

Parmi nous vivent environ 4 % de pensionnés dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. En moyenne, l'espérance de vie est inférieure de 7 ans pour les ouvriers par rapport aux professions libérales.

Les inégalités s'accroissent au sein même des classes d'âge. Les populations défavorisées de tous âges sont dans l'impossibilité (chômage, précarité...) de venir durablement en aide à leur famille. Ils deviennent même candidats à un retour vers des travaux d'appoint.

Cette réalité nous éloigne de l'image idéale du retraité disponible, incité à participer à l'aide aux devoirs, aux missions des restos du cœur, voire aux voyages dits « équitables » vers l'exotisme lors desquels la bonne conscience apporte quelques dollars à l'ONG locale.

UNE PRESENCE QUI INTERPELLE ?

Dans leurs « occupations », leurs « accès de militance » nombre de retraités vont au-delà des gestes généreux et honorables. Même si l'on sait, par exemple, qu'une majorité de personnes âgées a contribué à porter à la Présidence celui qui gouverne au bénéfice des plus riches.

Des retraités réagissent. Syndiqués ils gardent un lien avec les actifs et ne se contentent pas de déplorer. Ils répondent présents et témoignent, alertent. Dans les activités associatives, auprès du voisinage, voire dans des manifestations, ils agissent en citoyens de « plein exercice », relèvent les réalités dissimulées par une communication acquise au pouvoir. Ils restent dans un rôle utile à tous.

DES ECHEANCES PROCHES

Les fonds transférables par la solidarité familiale ne sont pas inépuisables. Le patrimoine ne se reconstitue plus à moins d'endettement prolongé. Les pensions ne seront plus, pour nombre de fonctionnaires, à la hauteur de leur besoin minimum.

Un « cinquième risque » de la sécurité sociale va voir le jour avec cette incertitude : qui va payer ? Les familles ? L'Etat ?

Voilà une cause qui doit sensibiliser actifs et retraités. La solidarité ne s'abandonne pas à 65 ans.

Lectures :

NOS ENFANTS (Michel Wieworka)
Editions Sciences Humaines

PHILOSOPHIE DES AGES DE LA VIE
(E. Deschavannes, P.H. Tavaillot) Editions Grasset

ACTION SOCIALE : LE GOUVERNEMENT SUPPRIME TOUTE AIDE A SES ANCIENS SALARIES

Le gouvernement vient d'annoncer la suppression de la prestation d'action sociale « aide ménagère à domicile » à partir du 1.01.2009. C'était, même si elle est peu connue, la seule prestation spécifique en direction des retraités de l'Etat âgés de plus de 65 ans. Elle s'adressait aux retraités faiblement dépendants ou ayant besoin d'une aide matérielle pour certains actes de la vie courante (repas, aide à la mobilité, ménage courant...) dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation ou l'hébergement en institution spécialisée. Ces retraités relèvent des groupes iso-ressources GIR 5 et 6. Il faut relever des GIR 1 à 4 pour bénéficier du dispositif légal de l'APA.

30 000 retraité-es, majoritairement des femmes âgées de plus de 80 ans et vivant seules, sont concernées par cette prestation.

Rappelons que les retraités de l'Etat n'ont aucun droit au dispositif de la CNAV pour les salariés du privé où existe un dispositif semblable

Le gouvernement, par cette mesure, cherche de fait à économiser 25 millions d'euros sur le dos des retraités de l'Etat. La FSU, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires ont réagi unitairement. Une rencontre avec le Ministre de la fonction publique doit avoir lieu début octobre.